



Communauté de Communes du
Canton de Lembeye en Vic-Bilh
Département des Pyrénées-Atlantiques



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 21 juin 2012 à 21 H 00 à LEMBEYE

Nombre de délégués :

En exercice : 70

Présents : 37

Votants : 37

Contre : 0.....

Abstention : 0

Date de convocation : 13 JUIN 2012

PRESENTS : MM. MILHOMIS Alain, CANTOUNET Michel, MONPLAISIR Hubert, TRUCO Jean-Philippe, MAURY Jean-Claude, DUBERTRAND François, TORTIGUE Jean, GAYE Robert, PRUGUE Martine, SANSOT Raymond, LOSTE-BERDOT Patrick, SALABERT Alain, LAMAZERE Georges, VIGNAUD Arnaud, MONDAT Thierry, BOINOT Elisabeth, ROUTIS Francis, DESSERE Jean-Michel, ARGEL Bernard, SUBRA Jean-Claude, ETCHEBEST Paulette, ETCHEBEST Jean, CADET Marie-France, POURTAU Patrick, NEUVILLE Marie-Françoise, MARIE Jacky, CAPDEVIELLE Eliane, CAZENAVE Andrée, CARPENTIER-CHAMPROUX Annick, CERVERA Mireille, ARMAU Pierre, GUIRAUD Jean Luc, CASTETS Philippe, LAHONDA Marie Claude, BAUD René, CHANTRE Michel, BROUSTE Nicole.

ABSENTS EXCUSES : MM. BAZET Marc, DEVECIS Laurent, DANIEL Christian, REISCH Sonia, MARTINS José, LOUSTAU Aline, SIRVEN Nicole, COUSTAU-GUILHOU Paul, TAURUS Pierre, MERCIER Emmanuel, LOUSTAU-THEN Jean-Michel, MERVANT Christian, LEGRAND-FERRONNIERRE Xavier, JEAGLE Jean-Marie, OULIE Nadine, BRIERE Arnaud, DEVIER Marie-Claude, VASSALO Georges, VASSALO Anne-Marie, SILENCIEUX Patrick, PEILHET Pierre, LABAT Christian, LARQUE Johan, PEYROU Robert, CERISERE Frédéric, GAIRIN Marc, ARNALOT Olivier, PEHAU Jean-Luc, HERAN Jean-Robert, MURILLO Charles, CLOUTE Thierry, BECHACQ Jean-Paul, JUNCA Serge, HUGUES Gabriel, LARBIOUZE Bernard, VOLAT Jean-Louis, LOUSTAU-THEN Paule, LARQUE Danielle,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur GAYE Robert.

OBJET : Acquisition d'une réserve foncière

Dans le cadre du Contrat Communautaire de Développement signé avec le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, la Communauté de Communes mène plusieurs projets de développement économique.

Il s'agit notamment du transfert de l'atelier collectif « Lembeye Foie Gras », de la réflexion concernant la redynamisation du Chai Doléris pour la mise en place d'une vitrine collective des produits locaux. Par ailleurs, une étude économique réalisée en 2008 a fait ressortir le besoin de la création d'une Zone Artisanale, notamment de la part de certaines entreprises déjà implantées sur le canton.

Pour que les investissements soient réalisés de manière rationnelle, les élus souhaitent que le futur abattoir/atelier collectif soit implanté sur cette future Zone Artisanale. A ce titre, elle doit être située à proximité du Chai Doléris pour que les activités de l'abattoir/atelier et du Chai Doléris soient situés sur un même site. Ainsi, pourrait-elle constituer un pôle économique pour le canton de Lembeye mêlant activités agroalimentaires et viticoles.

Une partie du foncier nécessaire à la réalisation de la Zone Artisanale a déjà été acquis par le biais de la propriété Schrijvers. Il convient de compléter le périmètre actuel de la Zone Artisanale, représentant pour le moment 1ha 45a 88ca afin d'atteindre les 3 à 4 ha minimum pour la réalisation du projet. C'est dans ce cadre qu'il est proposé d'acquérir les parcelles A518 (91a 27ca), A627 (1ha 10a 69ca) et A629 (64a 33ca), d'une superficie totale de 2ha 66a 29 ca. Seules les parcelles A518 et A629 seront aménagées pour la Zone Artisanale. La parcelle A627, en partie inondable, retournera à l'agriculture dans le cadre du projet pilote « éco-environnemental » pour lequel vous avez délibéré le 2 décembre 2011.

Un accord a été trouvé avec le propriétaire de ces parcelles, à hauteur de 11 700 €/ha. Le coût de l'acquisition de ces trois parcelles est donc de 31 155,93 €.

Ces parcelles sont estimées par les services de France Domaine de la manière suivante :

- A518 : 11 000 €
- A627 : 13 300 €
- A629 : 7 700 €

Au total, les trois parcelles sont donc estimées à 32 000 €, soit environ 12 000 €/ha.

Par ailleurs, les parcelles sont actuellement exploitées par un locataire. Il convient donc de l'indemniser. Une proposition lui a été transmise par courrier le 13 juin 2012. Elle prévoit de l'indemniser conformément au barème départemental de la chambre d'agriculture, pour deux années culturales de maïs soit 2 500 €/ha. Cela revient à un montant de 6 657 € pour ces trois parcelles, somme portée à 7 500 € pour tenir compte des frais de travaux engagés pour assainir les parcelles A518 et A629.

Après débat, le Conseil Communautaire :

VALIDE l'acquisition des parcelles non bâties situées à Samson-Lion cadastrées A518, A627 et A629 appartenant à la famille Launay pour un montant de 31 155,93 €.

VALIDE la proposition d'indemnisation du locataire, à hauteur de 7 500 €, conformément au barème départemental de la chambre d'agriculture et en tenant compte des travaux de drainage réalisés par le locataire sur les parcelles A518 et A629.

AUTORISE le président

- à engager toutes les démarches administratives et juridiques auprès de Maître BOUICHOU, notaire de Lembeye.
- à signer tous les documents afférents à cette décision

Fait et délibéré à LEMBEYE

Le 21 juin 2012

Le Président,



Michel CHANTRE

